

Les certificats d'économie d'énergie, quels travaux éligibles pour quelle prise en charge?

Entreprises agroalimentaires et agro-ressources, partagez un moment d'échanges en participant à notre club énergie

Les tensions sur l'énergie sont de plus en plus fréquentes. Parallèlement le prix de l'énergie est encore faible malgré une hausse continue des taxes. C'est donc le moment d'investir dans des solutions d'améliorations des performances énergétiques. Depuis de nombreuses années le mécanisme des CEE (certificats d'économie d'énergie) existe. Nous sommes rentrés dans une nouvelle période de prise en charge des CEE depuis le 01 janvier 2018 et depuis avril des fiches ont été modifiées. Quelles sont les nouvelles règles? Quelles sont les fiches les plus intéressantes? Comment en bénéficier? Comment éviter les pièges? Comment estimer les gains? sont autant de questions auxquelles nous répondrons avec Mme BARNIER, chargée de relation partenaire chez EDF.

M Olivier FABRE, chargé de projet d'Agria Grand Est, animera cette réunion.

Public concerné : gérant d'entreprise, directeur de site, responsable maintenance, responsable de production

➤ Inscrivez-vous en renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous par courrier, mail ou fax.

club
Energie

le programme /

- / 14h Accueil
- / 14h15 Rappel du contexte des CEE, par nathalie BARNIER EDF
- / 14h30 Présentation des principales fiches CEE et de leur mode de calcul, par nathalie BARNIER, EDF
- / 15h 45 Présentation de la formation : optimiser les consommations d'énergie d'un site agroalimentaire, par M FABRE

Avec le soutien financier de :

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

➤ bulletin réponse

«Les certificats d'économie d'énergie, quels travaux éligibles pour quelle prise en charge?»

Inscription à renvoyer à Agria Grand Est avant le : **10 septembre 2018**

- _ par courrier à l'adresse au verso ou
- _ par mail à olivier.fabre@iaa-lorraine.fr
- _ par fax au 03 83 44 32 57

Règlement par chèque à l'ordre d'Agria Grand Est / 30€ HT pour les non-adhérents / gratuit pour les adhérents Agria Grand Est

Nom

Prénom

Entreprise

Fonction

E-mail*

*Obligatoire pour confirmer votre inscription

Sera accompagné(e) de

participera(ont) au club énergie

ne participera(ont) pas au club énergie

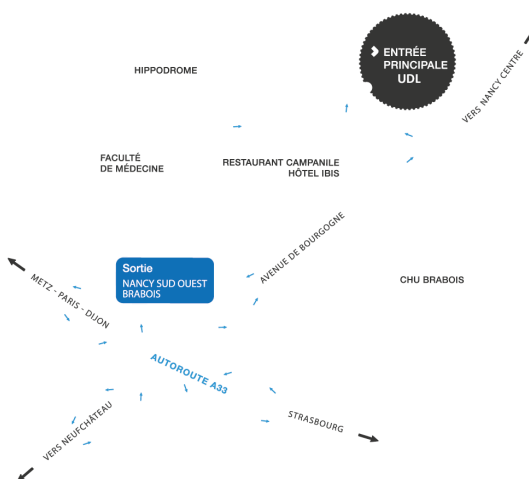
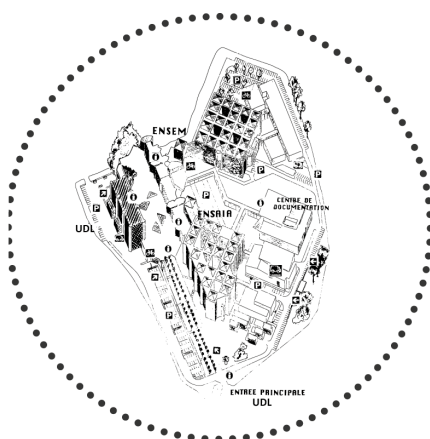
Les certificats d'économie d'énergie, quels travaux éligibles pour quelle prise en charge?

club
Energie

Jeudi 20 septembre 2018 à 14h

**Bibliothèque ingénieur INPL-UDL Brabois,
Salle Iris**

➤ Rendez-vous /



En partenariat avec:



/ 2
Rue du Doyen Marcel Roubault
Bâtiment de Géologie / BP 10162
54505 VANDOEUVRE-LES-NANCY
CEDEX

TÉL. 03 83 44 08 79 / FAX. 03 83 44 32 57
www.iaa-lorraine.fr

 Agria Grand Est

/ Contact : Olivier FABRE
olivier.fabre@iaa-lorraine.fr

